

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

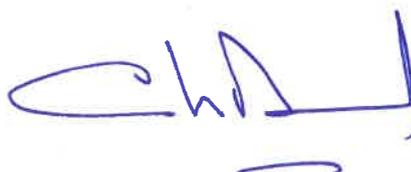
Procès-verbal du 31 AOUT 2022

**fixant la recevabilité des candidats autorisés à concourir au concours réservé
exceptionnel de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs au ministère de
la justice au titre de l'année 2022**

Le concours réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs au ministère de la justice au titre de l'année 2022 ouvert du 30 mai au 30 juin 2022 n'a pas permis après étude des conditions de recevabilité, d'inscrire de candidats pour concourir à ce concours.

Fait le **31 AOUT 2022**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des parcours professionnels,



Christophe DÉAL